TRIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA WALLONIE DESTINÉ AUX CITOYENS | Décembre 2015 | Gratuit | **n° 36**

Énergie4

Gérer
Économiser
Innover
Protéger

Faites des choix éclairés

SPW | *Éditions*

Énergie

Numéro d'agrément : p302346 • Bureau de dépôt : Bruxelles x

36

Wallonie

Version interactive disponible en ligne

Édito

Pour maintenir le réchauffement climatique en-dessous de 2°C et préserver notre planète pour les générations futures, un nouvel accord international sur le climat est, à l'heure où je vous écris, en pleine discussion à Paris. Des pré-négociations, des négociations, plus de 1.300 délégués et 150 chefs d'état sur place, des associations et mobilisations partout dans le monde... Le climat est certes une matière planétaire, mais la lutte contre les changements climatiques nécessite la contribution de chacun d'entres-nous. Nous pouvons, à notre niveau, individuellement ou en mutualisant nos idées, contribuer à sa sauvegarde. Je nourris l'ambition que notre magazine Énergie4, par ses dossiers et ses conseils, y contribue également en vous informant.

Pour cette édition, nous vous aidons à faire des choix de lampes éclairés, nous vous avertissons de nouveaux dispositifs 2016, nous relatons les conseils d'un particulier devenu expert en isolation, nous listons de bonnes pratiques à adopter en hiver et surtout, **nous faisons le vœu que 2016 soit pour chacun de vous une année inspirante, constructive, et positive**. C'est dans cet esprit que nous donnons d'ailleurs la parole aux plus jeunes d'entre-nous, aux enfants, en leur proposant de partager avec les lecteurs d'Énergie4 leurs bonnes résolutions pour 2016. Les meilleures d'entre-elles seront reproduites dans un prochain numéro et leurs auteurs en seront récompensés.

Bonne lecture et joyeuses fêtes à tous !

Annick Fourmeaux
Directrice générale

Direction générale opérationnelle
Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie

News

Primes : n'oubliez pas l'étape clé de la demande préalable

Solliciter l'octroi d'une demande de prime suppose le strict suivi d'une procédure bien précise. Bien trop souvent, l'étape **de l'envoi de l'avertissement préalable avant le début des travaux** (ou la réalisation d'un audit) est négligée et par conséquence, la demande de prime n'est pas recevable. Pour éviter toute mauvaise surprise, respectez bien toutes les étapes d'introduction de la prime reprises ci-dessous et décrites plus précisément sur notre site www.energie.wallonie.be et dans la brochure « Primes énergie & Rénovation » consultable en ligne.

SI VOUS RÉALISEZ DES TRAVAUX ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE :

1. Avertissement préalable
2. Accusé de réception
3. Réalisation des travaux
4. Introduction de la demande
5. Versement de la prime

SI VOUS RÉALISEZ DES TRAVAUX DE RÉNOVATION :

1. Avertissement préalable
2. Accusé de réception
3. Visite et rapport de l'estimateur
4. Réalisation des travaux
5. Introduction de la demande
6. Versement de la prime

Des changements en 2016

DU CHANGEMENT DANS LES PRODUITS DE LA SWCS

La Société Wallonne du Crédit Social (SWCS) propose actuellement deux produits de financement de projets relatifs à l'habitation : le prêt hypothécaire « Habitat pour tous » et le prêt à tempérament 0 % « **Écopack** »

Dès réception de l'accord du Gouvernement wallon, un accord attendu pour début 2016, la SWCS proposera 3 produits au lieu de 2 :

- Le prêt hypothécaire « **Accesspack** » pour financer l'achat ou la construction d'une habitation
- Le prêt à tempérament 0 % cumulé aux primes « **Rénopack** » pour les travaux de rénovation (pour les travaux éligibles à la prime rénovation)
- Le prêt à tempérament 0 % cumulé aux primes « **Écopack** » pour les travaux économiseurs d'énergie (pour les travaux éligibles à la prime énergie)

DU CHANGEMENT DANS LE BONUS LOGEMENT

Le bonus logement correspond à une réduction d'impôt sur le crédit hypothécaire. Décrié parce qu'il ne faciliterait pas l'accès à la propriété, parce qu'il plomberait les finances wallonnes et qu'il ne permettrait pas de cibler socialement les aides, ce dispositif va disparaître et faire place dès le 1er janvier 2016 au « chèque habitat ». Ce nouveau dispositif permettra aux Wallons qui en bénéficient de recevoir chaque année un montant sous forme de crédit au lieu de bénéficier d'une réduction fiscale.

... Des changements à suivre dans nos éditions 2016.

Faites des choix éclairés

Le terme « lampes » désigne l'ensemble des sources de lumière artificielle. S'il est aujourd'hui impossible de se passer de ce type de lumière, il est toutefois possible d'en diminuer la consommation. Tout est question de comportements et d'équipements.

Du côté des comportements, de bonnes habitudes qui contribuent à la réduction des consommations sont de plus en plus fréquentes : éteindre en quittant une pièce, valoriser la lumière du jour, choisir des abat-jour clairs, dépoussiérer les lampes ou laver régulièrement ses vitres ; le tout sans négliger les progrès de la domotique tels que l'usage de programmateurs d'allumage/d'extinction ou les détecteurs de présence.

Concentrons-nous donc ici sur les équipements et leur choix. Le type de lampe, son efficacité lumineuse, sa durée de vie ou sa température de couleur sont des paramètres essentiels à prendre en compte à l'achat.

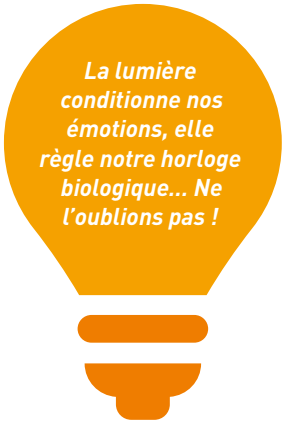

Éclairage = 13% de la consommation électrique

- 5 % Veille
- 6 % Réfrigérateurs
- 8 % Congélateurs
- 6 % Combiné R+C
- 12 % Lave-linge
- 7 % Sèche-linge
- 7 % Lave-vaisselle
- 2 % Micro-ondes
- 4 % Télévision
- 3 % Ordinateurs
- 13 % Éclairage
- 21 % Petits électros
- 6 % Circulateurs

Source : Bilan énergétique de la Wallonie 2013 - Secteur domestique et équivalents - Octobre 2015

Trois grandes catégories de lampes

La lampe la plus économique est celle qui n'est pas allumée.

Avec la disparition des lampes à incandescence* de nos magasins, trois types de lampes sont actuellement disponibles à l'achat, chacune ayant ses avantages et ses inconvénients.

	Lampes fluocompactes	Lampes à LED	Les lampes halogènes haute efficacité
DESCRIPTION	Lampes appelées lampes basse consommation(LBC), ou lampes fluocompactes (LFC) ou encore plus couramment « lampes économiques ». Ce sont des lampes fluorescentes.	Diodes électro-luminescentes (LED - Light-Emitting Diode) dont un composant électronique émet de la lumière au passage d'un courant électrique. À l'heure actuelle, les LED sont largement utilisées comme voyants lumineux sur la plupart des ordinateurs ou des téléphones portables, mais elles peuvent aussi servir à l'éclairage. On parle dans ce cas de lampes à LED.	Lampes halogènes à incandescence dont le filament est en tungstène. L'atmosphère gazeuse de l'ampoule contient un gaz halogène, d'où son nom.
AVANTAGES	› Efficaces et économes › Sûres (risques de brûlures réduits car elles chauffent peu) › Durables (5.000 à 15.000 heures/6 à 20 ans) › Classe A sur l'étiquette énergie › Prix : 3 à 5 €	› Très durables (15.000 à 50.000 heures/10 à 30 ans) › Allumées instantanément et faites pour des allumages répétés › Résistantes aux chocs et au froid › Classe A+ sur l'étiquette énergie	› Productrices d'une belle lumière › Assez durables (2.000 à 3.000 heures/2 à 3 ans) › Allumées instantanément › Adaptées aux luminaires à variateur (dimmer) › Résistantes aux basses températures et à l'usage externe › Prix : 3 €
INCONVÉNIENTS	› Peu résistantes aux T° basses et à un usage externe › Peu adaptées aux luminaires à variateur (dimmer) › Plus lentes à l'allumage › Moins adaptées aux allumages répétés	› Peu adaptées aux luminaires à variateur (dimmer) › Faible indice de rendu des couleurs › Prix : 15 à 30 € mais évolution à la baisse	› Relativement gourmandes en énergie (C ou D sur l'étiquette énergie)

* Ampoule à incandescence : émission de lumière due à la température élevée du tungstène.
Avec la Directive européenne « ecodesign » qui a pour objectif de promouvoir les produits efficaces sur le plan énergétique, seules les lampes fluocompactes, LED et halogènes de classe B et halogènes avec un revêtement spécial seront encore disponibles sur le marché à partir de du 1er septembre 2016.

Que faire de ces lampes en fin de vie ?

Les lampes halogènes ne contiennent pas de mercure et peuvent être jetées dans la poubelle classique ; elles ne sont pas recyclées.

Les LFC ne peuvent être ni jetées à la poubelle ni être cassées car elles contiennent une faible quantité réglementaire de mercure. Les lampes à LED contiennent des matériaux rares qui ne doivent pas se retrouver dans nos poubelles. Ces deux types de lampes doivent être déposées dans les lieux officiels prévus à cet effet (au magasin ou dans un centre de collecte des déchets) afin d'être recyclées.

Ce qu'il faut entendre par « efficacité lumineuse » (lm/W)

Le Lumen (Lm) est l'unité de mesure qui indique la quantité de lumière émise par une source.

Tant que les lampes à incandescence classiques étaient largement majoritaires, les consommateurs pouvaient comparer la quantité de lumière des lampes sur la base de leur puissance électrique :

PUISSANCE EN WATT	NOMBRE DE LUMENS CORRESPONDANTS
100 W pour un éclairage intense	1.750 lumens
60 W ou 40 W pour un éclairage d'ambiance	870 lumens ou 505 lumens
15 W pour une veilleuse	110 lumens

Avec l'arrivée sur le marché d'ampoules plus performantes et dont la quantité de lumière produite n'est plus directement proportionnelle à l'augmentation de puissance, ce n'est plus la comparaison des puissances électriques qui est le premier critère de choix. Il est certain qu'il faut continuer à tenir compte du nombre de watts de l'ampoule pour ne pas dépasser la capacité maximale du culot, mais il faut désormais aussi tenir compte de son efficacité lumineuse. Exprimée en lumens par watt, l'efficacité lumineuse permet de choisir l'ampoule la plus économique au regard de la quantité de lumière recherchée. Plus le rapport lumens/watt sera élevé et plus l'ampoule sera efficace. Le tout en veillant toujours bien évidemment à adapter la quantité de lumière à l'usage qui en sera fait : on ne lit pas dans les couloirs, dans les cages d'escalier ou le garage et il n'est donc nullement nécessaire d'y placer une ampoule aussi puissante que dans son bureau.

D'ailleurs comment savoir combien de lumens sont nécessaires par pièce en fonction de son usage ?

Sachant que l'unité de mesure de 1 lux correspond à un 1 lum/m², voici des références indicatives pour faire les bons choix :

PIÈCE ET ACTIVITÉ	ECLAIREMENT MOYEN NÉCESSAIRE EN LUX (1 lux = 1lum/m²)	ET CHEZ VOUS ? Faites donc le calcul...
Hall d'entrée, couloir, escalier, toilettes	50-100	
Sanitaires	200-300	
Cuisine	200-500	
Séjour	100-300	
Salle à manger	100-200	
Chambres	100-200	
Buanderies, caves, débarras	50-100	

À chaque lampe son ambiance

L'ambiance produite par une source lumineuse peut être « chaude » et reposante. Elle convient alors aux pièces de séjour ou aux chambres. Elle peut aussi être « dynamique » et être alors recommandée pour les cuisines, les bureaux, les salles de bain...

Cette ambiance provient de la « température de couleur » de la lumière ; elle s'exprime en degrés Kelvin (°K) :

- plus elle est basse (< 4.000 K) et plus la lumière émise tend vers les couleurs dites chaudes et le jaune.
- plus elle est élevée (> 5.300 K) et plus la lumière émise tend vers les couleurs dites froides, blanches et bleues.

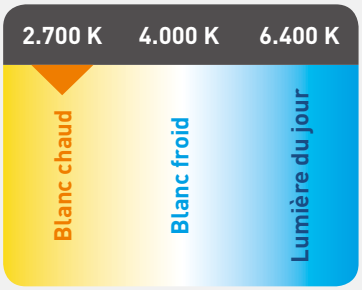

Les lampes halogènes ont une température de couleur de 2.500 à 3.400 K.

Les lampes LBC et LFC peuvent avoir une température de couleur de 2.700 / 3.000 K pour délivrer un « blanc chaud » et aller jusqu'à environ 6.000 K pour donner une « lumière du jour ».

Les lampes à LED vont pour leur part du « blanc chaud » au « blanc dynamique ».

La lumière naturelle est la plus agréable, la moins fatigante et la moins coûteuse.

Apprenez à lire les étiquettes

L'étiquette énergie est désormais obligatoire pour toutes les lampes, mais d'autres informations importantes également indiquées sur l'emballage doivent être prises en compte pour faire votre choix. Cette comparaison peut être laborieuse ; voici donc en synthèse un mode d'emploi de la lecture d'une étiquette.

1. Technologie
2. Puissance
3. Flux lumineux
4. Durée de vie
5. Temps d'allumage/ de chauffage
6. Température de couleur
7. Culot
8. Étiquette énergie/ classe énergétique
9. Condition de fonctionnement
10. Angle de faisceau
11. Possibilité de graduer
12. Nombre d'allumages/ extinctions
13. Ne pas jeter à la poubelle
14. Dimensions

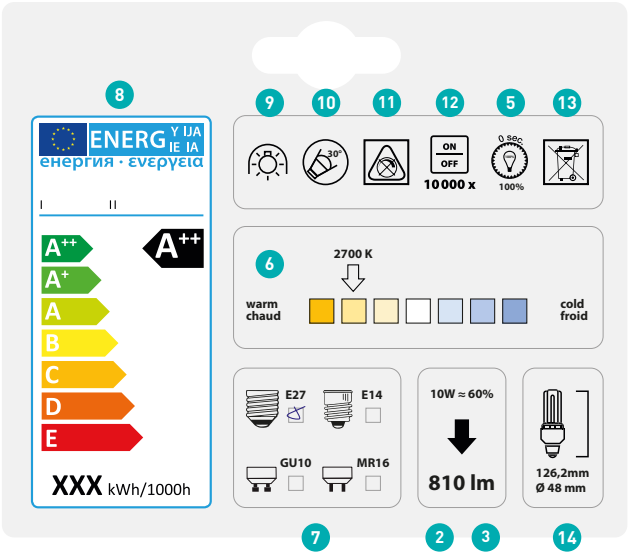

PUISSANCE

La puissance d'une ampoule détermine ce qu'elle va consommer comme énergie pour fonctionner. Elle se calcule en Watt. Les soquets ou culots indiquent la puissance maximale des ampoules qu'ils peuvent supporter. Vérifiez donc bien cette information avant de remplacer une ampoule.

CLASSE ÉNERGÉTIQUE

Ce label s'exprime par une lettre qui va de A⁺⁺ (très économique) à E (peu économique). Pour une même quantité de lumière produite, une ampoule de classe A⁺⁺ va donc consommer moins d'énergie qu'une ampoule de classe E.

DURÉE DE VIE

La durée de vie d'une lampe s'exprime en heures. Quand elle est rapportée à des années, le calcul est réalisé sur base d'une utilisation de 3h par jour.

TEMPS D'ALLUMAGE/DE CHAUFFAGE

Le temps d'allumage exprime le temps nécessaire à la lampe pour atteindre 60 % de son rendement lumineux. Dans les lieux de passage tels que les couloirs ou les toilettes, il est conseillé d'utiliser des ampoules qui ne nécessitent pas un temps d'allumage important.

NOMBRE D'ALLUMAGES SUPPORTÉS

Le nombre d'allumages supportés correspond au nombre de fois où la lampe peut passer d'un état éteint à allumé et inversement. Seules les ampoules fluocompactes sont influencées par le nombre d'allumages.

INDICE DE RENDU DES COULEURS

Indice qui permet d'évaluer la capacité à restituer les vraies couleurs. Il varie de 1 à 100.

- **De 55 à 70 :** rendu de couleur médiocre (usage industriel, publicitaire, et signalétique).
- **Aux environs de 85 :** rendu de couleur correct mais les teintes paraissent saturées (usage dans des lieux publics et magasins).
- **Supérieur à 90 :** rendu de couleur supérieur.

Cet indice est de 100 pour les halogènes éco, de ± 85 pour les LFC et de ±70-80 pour les LED.

Les luminaires

Les luminaires sont également dotés d'une étiquette énergie où leur classe dépend de celle des lampes dont ils sont équipés ou qu'ils peuvent accepter. Il existe de nombreuses variantes à cette étiquette énergie, selon que les luminaires sont équipés de lampes remplaçables ou pas par l'utilisateur, qu'ils sont équipés ou pas d'une lampe à l'achat...

Performances non déclarées

Si certaines informations manquent sur l'emballage, cela signifie le plus souvent que le choix de cette lampe n'est pas favorable. Orientez-vous alors vers une marque proposant des produits dont les performances sont clairement déclarées.

Résumé en un exemple concret

Vous l'avez compris, le choix d'une lampe se fait en fonction de plusieurs critères. Quand on les combine et qu'on les compare sur une période de 10 ans, force est de constater que les lampes à LED représentent le choix le plus rentable suivi de très près par les lampes fluo compactes. Les halogènes économiques sont bien moins coûteuses à l'achat mais bien plus couteux à l'usage.

	INCANDESCENCE (515 lm)	HALOGÈNE ÉCONOMIQUE (625 lm)	FLUO COMPACTE (656 lm)	LED (805 lm)
Prix*	3,49 €	2,50 €	9,19 €	14,99 €
Longévité	1 an	2 ans	8 ans	15 ans
Rendement lumineux	8,58 lm/W	14,88 lm/W	54,67 lm/W	84,84 lm/W
Consommation	60 kW/h.an	42 kW/h.an	12 kW/h.an	9,5 kW/h.an
Coût annuel 10.000/an (soit 3 h/jour)	17,89 €	11,33 €	3,31 €	2,28 €
Coût (10 ans)	178,90 €	113,30 €	39,83 €	32,80 €

* Prix d'un magasin de bricolage de Liège au 25/03/2014 et 0,24€ kW/h (fournisseur désigné)

Petit conseil

Éviter les luminaires à éclairage indirect dont la lumière se réfléchit sur les murs ou le plafond. Pour les luminaires équipés de lampes à LED, il faut privilégier ceux dont on ne voit pas directement la source lumineuse (l'ampoule LED) en choisissant des luminaires équipés de matériaux diffusants (globe, vasque...) en verre.

POUR EN SAVOIR PLUS

Changer d'ampoule
Comment y voir plus clair : guide réalisé par l'asbl Empreintes
http://www.empreintesasbl.be/files/documents/empreintesasbl-brochure-ampoule.pdf

www.monampoule.be

Illuminer son Noël

Les illuminations de Noël peuvent être placées sur les bâtiments, les arbres, au travers des rues, les balcons, dans les jardins... et sur le sapin.

À l'échelle d'un pays, ces illuminations sont source d'une consommation significative d'électricité. Elles peuvent aussi l'être à l'échelle de la maison. Pour que l'illumination de vos fêtes de fin d'année n'engloutisse pas une bonne partie de votre budget :

1. Décorez votre sapin de Noël avec des ampoules LED, moins gourmandes en énergie et beaucoup plus résistantes. Remplacez autant que possible vos anciennes guirlandes classiques par des guirlandes à LED. Pour votre sécurité, utilisez uniquement des guirlandes de Noël conformes aux normes de sécurité européennes.

2. Choisissez une période d'allumage plus restreinte : quand il fait noir ou quand vous êtes dans la pièce concernée. Eteignez systématiquement ces lumières quand vous allez dormir ou quittez la maison et faites en sorte d'assurer cet éclairage durant les fêtes uniquement, pas un mois avant ni un mois plus tard.

3. Évitez les concours de voisinage à qui sera le plus brillant...

L'isolation d'un toit : un travail réalisable par un particulier !

Carlo Pietrapertosa est un ingénieur civil en construction de 36 ans. Indépendant, il gère actuellement la dimension technique et financière de projets de constructions de grandes ampleurs pour le compte d'investisseurs privés ou publics. La mise en œuvre de l'isolation n'est certes pas son métier, mais elle est devenue chez lui une spécialité. Partage de son expertise personnelle, de trucs et astuces pour réaliser à votre tour l'isolation intérieure d'un toit.

Énergie4 : *Quelle a été votre première expérience d'isolation intérieure et pourquoi avoir fait le choix de la réaliser vous-même ?*

Carlo P. : *J'ai eu de multiples occasions de voir comment ce travail devait se faire et modestement, j'ai pensé que cela ne devait pas être trop compliqué, que cela ne supposait pas de compétences particulières comme celles d'un menuisier ou d'un chauffagiste. Il s'agissait juste d'être bien préparé et de disposer de quelques astuces pour se lancer. J'ai commencé par l'isolation du toit de notre maison en rénovation et j'en ai fait de même dans une seconde maison mise en location.*

Énergie4 : *De votre parcours, quel serait LE conseil à donner à tous ceux qui voudraient se lancer ?*

Carlo P. : *Pour moi, la règle fondamentale consiste à placer la paroi isolante de manière continue, sans laisser d'espace vide et sans zone non isolée de manière à éviter les ponts thermiques et maintenir en conséquence l'efficacité de l'isolation. Le respect de cette règle nécessite une certaine rigueur et un certain soin à apporter dans les zones les plus délicates.*

Énergie4 : *Pratiquement et à la manière d'un mode d'emploi, quelles sont les étapes à suivre pour isoler correctement son toit ?*

Carlo P. : *1.* ***Évaluer la quantité de matériaux à acheter*** *en mesurant la surface des pentes toitures à couvrir tout en déduisant la surface prise par les chevrons de bois soutenant la toiture. Pour les toitures en pente, je recommande personnellement l'usage d'isolant souple en rouleaux car ils sont plus faciles à placer que les panneaux isolants rigides qui conviennent mieux pour des toits plats. Pour estimer la quantité, il s'agit également de définir l'épaisseur d'isolation à poser, qui est fonction de la performance que l'on désire atteindre. Les Guichets de l'Énergie Wallonie pourront conseiller efficacement les apprentis couvreurs. D'ordre général, retenons qu'il faudra placer au moins 20 cm d'isolant de type souple pour obtenir une isolation correcte en toiture. Les épaisseurs vendues vont de 6 à 30 cm environ, mais il est également possible de superposer les couches. Dans de nombreux cas, pour poser une telle épaisseur d'isolant sous toiture, il sera nécessaire de doubler l'épaisseur des chevrons. Il faut donc prévoir dans les matériaux à acheter, les longueurs nécessaires d'éléments en bois pour réaliser le doublage, ainsi que les vis.*

2. ***Se protéger :*** *gants, masque et lunettes sont indispensables pour ne pas être irrité par la texture de l'isolant. Etre bien couvert est important, surtout pas de t-shirt !*

3. ***Doubler la charpente :**** *comme expliqué au point 1, il s'agit d'obtenir une épaisseur de charpente suffisante pour venir coincer l'isolant. Il s'agit d'un travail de menuiserie assez basique qui consiste à visser des éléments en bois sur les chevrons existants.*

4. ***Mettre l'isolant à mesure :*** *découper l'isolant en bandes de la bonne largeur et le coincer entre les chevrons en bois. Il ne faut donc pas le découper trop étroit, car il serait alors impossible de le coincer ; sachez que l'isolant va, par frottement sur les faces latérales du chevron, tenir tout seul. Pour les zones plus difficiles d'accès, il faut compléter l'isolation avec un bourrage à la laine de roche.*

5. ***Poser le pare-vapeur :*** *une fois que tous les vides sont bien remplis, la toiture est isolée, mais il faut absolument poser un pare-vapeur sur toute la zone isolée pour éviter que la vapeur d'eau de la maison ne vienne se condenser dans l'isolant, le rende humide et fasse en sorte qu'il perde sa capacité technique. La pose du pare-vapeur est l'opération la plus délicate car il s'agit de tout recouvrir (bois et isolant) pour rendre l'ensemble étanche et éviter que l'isolant ne soit pas mouillé. On agrafe donc le pare-vapeur aux chevrons en bois en veillant à les superposer sur au moins 5 cm. Le raccord entre les bandes doit aussi être étanche et on utilise à cet endroit une bande adhésive qui correspond aux matériaux pare-vapeur. Attention : il y a plusieurs marques de pare-vapeur et il est préférable que les deux produits, le pare-vapeur et l'adhésif, soient de la même marque pour éviter toute incompatibilité entre les matériaux. Idéalement, il faut aussi recouvrir de bande adhésive tous les endroits où il y a des agrafes.*

6. ***Finaliser l'étanchéité :*** *aux raccords entre le pare-vapeur et les murs de la pièce isolée, il faut aussi garantir une étanchéité par l'utilisation d'un produit sous forme de mastique qui se met en*

bombe ou au pistolet. A nouveau, ce produit doit correspondre à la gamme des produits pare-vapeur !

Énergie4 : *À ce stade, le travail est-il fini ?*

Carlo P. : *Oui s'il s'agit d'un grenier qui ne doit pas être aménagé. Si, par contre, la pièce doit être aménagée, il convient d'ajouter un lattage en bois pour y fixer les plaques de plâtre (ou autre revêtement du plafond) qui constituera la finition finale du plafond (comme pour le plafonnage d'un mur).*

Énergie4 : *Quelle est la durée de vie de l'isolation ainsi mise en œuvre ?*

Carlo P. : *À l'abri de la lumière et de l'humidité, les matériaux ne seront, en principe, pas altérés au cours du temps et l'isolation restera efficace de longues années.*

Énergie4 : *Quelques derniers conseils à partager ?*

Carlo P. : *Je pense vraiment qu'en s'y préparant et en s'y prenant bien, tout le monde est capable d'isoler une toiture de 80 m² sous versants en deux jours. Je conseillerais en plus de ne pas entreprendre seul ce travail afin de mieux positionner les bandes et d'éviter d'isoler le toit quand le soleil cogne ; sous la toiture non isolée, il devient en effet très vite difficile de travailler au chaud avec des isolants irritants. C'est un travail qui vaut la peine d'être réalisé pour peu que l'on soit un brin bricoleur et je souhaite à tous ceux qui vont l'entreprendre un bon et efficace chantier !*

Des guichets qui vous ouvrent leurs portes

La proximité et le service sont des valeurs qui comptent pour tous les consultants des Guichets Energie Wallonie. C'est donc tout naturellement qu'à l'occasion de leurs 30 ans, ils ont ouvert leurs portes durant tout un week-end, les 24 et 25 octobre derniers, dans toutes les villes de Wallonie où ils sont présents.

488 visiteurs en 2 jours

La radio, la presse, Internet... un maximum a été fait pour annoncer les portes ouvertes des Guichets. Affluence et anecdotes étaient au rendez-vous.

À Verviers, les premiers visiteurs étaient déjà présents avant l'ouverture de 10h. Ici, comme dans certaines autres villes, les Info-conseils Logement et la DGO4 étaient venus compléter de leur expertise celle des Guichets Energie Wallonie ; il en est ressorti des échanges très enrichissants au sein de ces équipes.

À Philippeville, ce sont les joueurs de mini-foot qui, après leur match, ont franchi les portes du Guichet en vue de récolter les ballons offerts ; une occasion parfaite pour sensibiliser les jeunes, et les parents qui les suivaient, sur des questions liées à l'énergie.

À Charleroi, le foot était aussi au cœur de l'événement, mais ici les consultants ont dû fermer leurs portes plus tôt en raison de l'organisation du match opposant le Sporting au Standard.

Des visiteurs préparés

De manière générale, les visiteurs avaient des questions préparées et ciblées. Et ce ne sont pas que les primes qui les ont attirés ! Les plus organisés d'entre eux étaient munis de leurs plans pour des questions relatives à leur système de chauffage ou à certaines techniques d'isolation. Un étudiant cherchait de son côté de la documentation pour un travail de fin d'études sur l'énergie, bravo pour son choix de sujet!

Pas toujours disponibles en semaine, pas mal de visiteurs ont en définitive profité de la présence prolongée des consultants pour avoir des échanges intéressés, relativement plus longs et plus conviviaux qu'habituellement.

Depuis, tout est revenu à la normale mais la question est déjà posée : « quand est-ce qu'on remet ça ? »

Les premiers rendez-vous de 2016

Venez rencontrer les experts de nos Guichets Énergie Wallonie présents dans ces diverses manifestations :

- **22 au 25 janvier**
  Batimoi au WEX de Marche en Famenne
  www.batimoi.be
- **23, 24, 25, 29, 30 et 31 janvier**
  Batirama à Tournai-Expo
  www.batirama.be
- **6, 7, 8, 12, 13 et 14 février**
  Batimons au Lotto Mons Expo
  www.batimons.be
- **Du 18 au 21 février**
  Bati+ au Hall Polyvalent d'Arlon
  www.salonbatimentarlon.be
- **Du 25 février au 6 mars**
  Batibouw à Brussels Expo
  www.batibouw.be
- **Du 18 au 21 mars**
  Bois & habitat à Namur Expo
  www.bois-habitat.be

La météo des énergies renouvelables

Doucement, le soleil cède la place au vent

Comme l'an passé, et de façon tout à fait logique, l'automne a suivi une pente descendante pour les familles équipées de chauffe-eau solaires (4,6 m² de capteurs et un réservoir de 300 l). Les performances de leur système solaire thermique baissant à mesure que les jours raccourcissaient, ces familles ont pu couvrir, selon les régions, entre 37 et 47 % de leurs besoins en eau chaude sanitaire grâce au soleil sur les trois mois de la saison.

Indicateur solaire thermique : pourcentage des besoins en eau chaude d'un ménage couverts par un chauffe-eau solaire.

Sans surprise, le photovoltaïque a suivi la même tendance. Avec entre 57 et 70 % des besoins électriques (3.500 kWh/an) couverts pour les ménages équipés d'une installation solaire, le bilan saisonnier est sensiblement inférieur à celui de 2014. La faute à un soleil plus timide que l'an dernier.

Indicateur photovoltaïque : pourcentage des besoins en électricité d'un ménage assuré par une installation moyenne de 3 kWc.

Le vent quant à lui n'a pas suivi la même tendance et a plutôt été sur courant alternatif au cours des trois derniers mois. S'il a soufflé de manière très correcte en septembre, il s'est fait exceptionnellement discret en octobre avant de revenir en force en novembre pour faire de ce dernier le meilleur mois de novembre (et de loin !) depuis 4 ans du point de vue de la production éolienne. Comme pour clôturer la saison en beauté (et saluer comme il se doit l'ouverture de la COP21) l'automne aura même été ponctué d'un record éolien le dimanche 29 novembre, le vent assurant ce jour-là à lui seul 15 % de la consommation électrique belge. Sur les trois mois, les éoliennes du pays ont fourni en moyenne assez d'électricité pour alimenter presqu'un tiers des logements belges. Cela représente plus d'énergie que l'an passé, mais avec près de 147 MW installés en plus.

Indicateur éolien : nombre de logements qui auraient pu être alimentés grâce à la production des parcs éoliens.

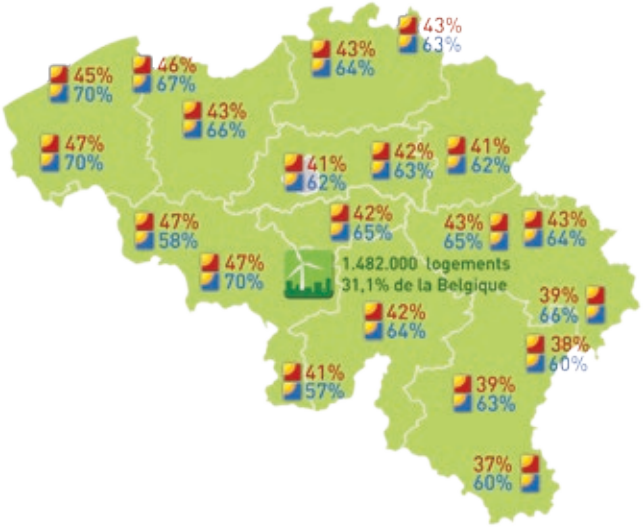

Offshore (713 MW) :
738.000 logements : 15,5% de la Belgique

Flandre (603 MW):
354.000 logements : 7,4% de la Belgique

Wallonie (664 MW) :
390.000 logements : 8,2% de la Belgique

Source : APERe asbl – www.apere.org

Les petits gestes pour réaliser des économies d'énergie, même en hiver !

En hiver, il semble plus difficile de faire des économies d'énergie. C'est pourtant possible en partageant avec tous les habitants de la maison quelques gestes et réflexes simples. Par exemple :

- Une fois par an, réalisez l'**entretien** de votre chaudière (c'est d'ailleurs obligatoire) et purgez vos radiateurs au profit d'un rendement optimal. Assurez également le ramonage de vos cheminées.
- Profitez des ouvertures côté **soleil** pour chauffer naturellement votre logement en ouvrant les tentures dès le matin et, dès que le temps le permet, faites sécher votre linge bien essoré à l'extérieur.
- Evitez de surchauffer car 1°C de trop augmente la facture de 7 à 8 %.

Pensez à utiliser votre **thermostat** ou vos robinets thermostatiques pour ajuster le chauffage de chaque pièce. Pour optimiser votre confort, réglez la température pièce par pièce :

- Dans le salon : 19 ou 20°C.
- Dans les chambres et pour la nuit : 16 à 18°C.
- Pour la salle de bains : 22°C seulement quand elle est occupée.
- Dans tous les cas, portez un **vêtement** chaud à l'intérieur plutôt que d'augmenter la température inutilement dans tout l'habitat !

- Quand vous **cuisinez**, n'hésitez pas à diminuer la température de 1°C ; vos fours et plaques de cuisson compensent. N'oubliez pas non plus de mettre des couvercles sur vos casseroles pour qu'elles montent plus vite en chaleur et sortez les aliments du réfrigérateur 15 minutes avant la cuisson ; ils cuiront avec moins d'énergie.
- En votre absence, baissez la **température** de 3 ou 4°C si vous vous absentez moins de deux jours et réglez votre chaudière « hors gel » si vous vous absentez plus de deux jours.
- Aérez pendant 5 minutes **fenêtre** grande ouverte plutôt que d'entretenir un entrefilet d'air plus longtemps.
- Ne dissimulez pas vos **radiateurs** derrière des meubles ou des objets encombrants et nettoyez les régulièrement. Assurez-vous aussi que vos rideaux ne pendent pas devant vos radiateurs.
- Evitez les **courants** d'air en fermant tout ce qui peut l'être : les portes des pièces les moins chauffées, votre cage d'escalier, la trappe de votre cheminée après chaque utilisation...
- Pour votre **chauffage au bois**, utilisez du bois sec de plus de 2 ans et n'utilisez pas votre cheminée ouverte pour vous chauffer ; son rendement est tellement bas que, dans certains cas, elle fait entrer plus d'air froid qu'elle ne produit de chaleur.
- Isolez les **tuyaux** de votre circuit de chauffage hydraulique qui traversent les zones non chauffées de l'habitat ; ils perdent de la chaleur là où c'est totalement inutile.

Mais encore :
http://goo.gl/7C9nB2

Enfants

Concours :
En 2016, je m'engage à réduire ma consommation d'énergie en...

Chers enfants, chers lecteurs...

La fin d'une année et le debut de la suivante sont des occasions de formuler des vœux, surtout des **bons vœux**.

Ce sont aussi des occasions pour prendre des engagements, surtout des **bons engagements**.

Alors, Énergie4 vous fait une proposition : Envoyez-nous votre engagement énergétique pour 2016 par mail à l'adresse gwendoline.gerard@spw.wallonie.be. Les 10 meilleurs engagements seront publiés dans un prochain numéro d'Énergie4 et leurs auteurs seront recompensés en recevant la bande dessinée « L'écologie selon Lagaffe ».

Sauver la planète en faisant preuve d'inventivité : c'est la mission que s'est fixée Gaston Lagaffe ! Découvrez avec humour les prouesses technologiques et les idées farfelues de Gaston ainsi que sa lecture visionnaire de notre futur.

Est-il un fou ou au contraire un génie ? C'est à vous d'en juger en gagnant cette BD d'actualité.

guichets énergie wallonie

Tous les Guichets sont ouverts du mardi au vendredi, de 9 à 12 heures ou sur rendez-vous.

ARLON
Rue de la Porte Neuve, 20
6700 ARLON
Tél : 063/24.51.00
Fax : 063/24.51.09
guichetenergie.arlon@spw.wallonie.be

BRAINE-LE-COMTE
Grand Place, 2
7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél. : 067/56.12.21
Fax : 067/55.66.74
guichetenergie.brainelecomte@spw.wallonie.be

CHARLEROI
Centre Héraclès
Avenue Général Michel 1E
6000 CHARLEROI
Tél. : 071/33.17.95
Fax : 071/30.93.10
guichetenergie.charleroi@spw.wallonie.be

EUPEN
Hostert, 31A
4700 EUPEN
Tél. : 087/55.22.44
Fax : 087/55.32.48
guichetenergie.eupen@spw.wallonie.be

HUY
Place Saint-Séverin, 6
4500 HUY
Tél. : 085/21.48.68
Fax : 085/21.48.68
guichetenergie.huy@spw.wallonie.be

LIBRAMONT
Grand Rue, 1
6800 LIBRAMONT
Tél. : 061/62.01.60
guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be

LIEGE
Maison de l'Habitat
Rue Léopold, 37
4000 LIÈGE
Tél. : 04/221.66.66
Fax : 04/222.31.19
guichetenergie.liege@spw.wallonie.be

MARCHE-EN-FAMENNE
Rue des Tanneurs, 11
6900 MARCHE
Tél. : 084/31.43.48
Fax : 084/31.43.48
guichetenergie.marche@spw.wallonie.be

MONS
Allée des Oiseaux, 1
7000 MONS
Tél. : 065/35.54.31
Fax : 065/34.01.05
guichetenergie.mons@spw.wallonie.be

MOUSCRON
Rue du Blanc Pignon, 33
7700 MOUSCRON
Tél. : 056/33.49.11
Fax : 056/84.37.41
guichetenergie.mouscron@spw.wallonie.be

NAMUR
Rue Rogier, 89
5000 NAMUR
Tél. : 081/26.04.74
Fax : 081/26.04.79
guichetenergie.namur@spw.wallonie.be

OTTIGNIES
Avenue Reine Astrid, 15
1340 OTTIGNIES
Tél. : 010/40.13.00
Fax : 010/41.17.47
guichetenergie.ottignies@spw.wallonie.be

PERWEZ
Rue de la Station, 7
1360 PERWEZ
Tél. : 081/41.43.06
Fax : 081/83.50.95
guichetenergie.perwez@spw.wallonie.be

PHILIPPEVILLE
Avenue des Sports, 4
5600 PHILIPPEVILLE
Tél. : 071/61.21.30
Fax : 071/61.28.30
guichetenergie.philippeville@spw.wallonie.be

TOURNAI
Rue de Wallonie, 19-21
7500 TOURNAI
Tél. : 069/85.85.34
Fax : 069/84.61.14
guichetenergie.tournai@spw.wallonie.be

VERVIERS
Pont de Sommeleville 2
4800 VERVIERS
Tél. : 087/32.75.87
Fax : 087/32.75.88
guichetenergie.verviers@spw.wallonie.be

+ Des permanences décentralisées
energie.wallonie.be > Particuliers > Guichets Énergie Wallonie

Les Guichets Énergie Wallonie font partie d'un réseau d'acteurs à la disposition des citoyens pour toutes leurs questions concernant la réglementation en vigueur et les aides disponibles en Wallonie en matière d'énergie et de logement.

Outre les Guichets, il s'agit des Infos-Conseils Logement, des conseillers énergie et/ou logement des communes, des Écopasseurs, des Espaces Wallonie et du 1718. Chacun de ces services peut au minimum vous donner une information de base, vous aiguiller vers les aides les plus adaptées, vous communiquer les procédures à suivre et vous fournir de la documentation et les formulaires dont vous avez besoin.
Dans certains cas, ils peuvent même vous informer du suivi des dossiers de demande d'aides que vous avez déjà introduits. Quand les questions nécessitent une expertise qui dépasse la leur, ils passent la main et vous mettent en contact avec les acteurs compétents.

web + mobile + PDF
Version interactive disponible en ligne

Retrouvez toute l'actualité du département de l'énergie et du bâtiment durable sur les réseaux sociaux

PORTAIL DE L'ÉNERGIE EN WALLONIE

TWITTER.COM/ENERGIEWALLONIE

ÉNERGIE4 :
Trimestriel du Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie.

COMITÉ DE RÉDACTION :
Gwendoline Gérard, Monia Ben Slama, Lise Johnson et Véronique Joassart.

MISE EN PAGE : Visible Creative Agency

ÉDITEUR RESPONSABLE :
Annick Fourmeaux
Chaussée de Liège, 140-142
5100 Jambes.

IMPRESSION :
Imprimé sur papier recyclé.
Toute reproduction, même partielle est encouragée, sous réserve de la mention précise : « Énergie4 - Service public de Wallonie - Décembre 2015 »

ABONNEMENTS :
- via le site http://energie.wallonie.be
- par courriel : gwendoline.gerard@spw.wallonie.be
- par téléphone : 1718
- par courrier postal : SPW – DGO4 Département de l'Énergie et du Bâtiment durable à l'attention de Gwendoline Gérard Chaussée de Liège 140-142 - 5100 Jambes

DGO 4
SPW Service public de Wallonie